Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 2011/2024

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT du REGIST

## des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale De GRIMAUD

PREFECTURE DU VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD 697 route nationale 83310 GRIMAUD

## Convention de médecine préventive du Centre de Gestion du Var

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à

Présents:

Madame Martine LAURE

Nombre de membres

- En exercice · 15

- Présents :

- Votants:

Monsieur François BERTOLOTTO Madame Viviane BERTHELOT

Madame Janine LENTHY

Madame Marie-Dominique FLORIN

Madame Yvette ROUX

Madame Isabelle LUPORINI Madame Mireille BRUNEAU

Madame Anne ZACHARY

Monsieur Stéphane PEYNE

Excusés:

Monsieur Alain BENEDETTO

Monsieur Jean-Louis BESSAC

Madame Eva VON FISCHER BENZON

Madame Simone LONG Madame Huguette REBOUL

Secrétaire de Séance :

10

10

Anne-Charlotte SALVI

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, modifié, relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux:

Vu la délibération n°2010-13 en date du 18 janvier 2010 du Conseil d'Administration du CDG 83 portant créations d'un service de médecine préventive ;

En date du 21 mars 2024, le Conseil d'Administration du CDG 83 adopte une nouvelle tarification au taux de cotisation calculé à partir de la masse salariale (assiette de recouvrement des cotisations à l'assurance maladie) de l'établissement adhérent au service. Ce taux s'élève à : 0.35 %;

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Recu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2029

ID: 083-268302049-20241119-2024\_25-DE

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion à la convention 2025-2028 du service « médecine préventive » du CDG 83, à destination des collectivités et établissements publics

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente, Martine LAURE

COMMUNAL